

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20241204-DCM2024-53-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 4 décembre 2024
28/11/2024**Date d'affichage :**
28/11/2024**Nombre de conseillers :**

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de décembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, POREE Thierry (pouvoir donné à DENIS Daniel).

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n°2024-53 - Ouverture de crédits en investissement

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'avis favorable de la commission finance du 3 décembre 2024,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VOTE l'ouverture de ces crédits d'investissement et leur répartition telle que présentée ci-dessous :
- 215738 - autre matériel et outillage de voirie : 25 000 € (achat d'une balayeuse)

Extrait certifié conforme,

A Saint-Pierre-Église, le 4 décembre 2024.



Le Maire,

Daniel DENIS